

Jeudi 5 février 2015 à 10h00

COMMISSION LOCALE DE L'EAU DE LA MIDOUZE
Compte-rendu

Date d'invitation : 20 janvier 2015

Pièces jointes : Liste d'émergence
Diaporamas présentés

Ordre du jour : Présentation des résultats de l'année 4 de l'étude
BRGM sur les nappes du plio-quaternaire
Recomposition du bureau
Bilan d'activités 2014
Actualités (point d'information SDAGE et GEMAPI)

Votes : Recomposition du bureau
Adoption du bilan d'activités 2014

Mr PAYROS, Président de la CLE, ouvre la séance et remercie les présents à cette deuxième réunion de la CLE dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE Midouze. Il informe la CLE qu'une réunion était prévue en septembre, mais que suite aux élections municipales de mars dernier il était nécessaire de modifier la CLE, et que l'arrêté de modification a été signé le 12 décembre dernier.

Il souhaite ainsi la bienvenue aux nouveaux membres qui sauront sans aucun doute apporter leur contribution aux travaux de la CLE :

NOM	Prénom	Structure
Collège 1 (élus)		
CAZERES	Pierre	Communauté de Communes Bas Armagnac - maire d'Espas
AUGRE	Jean-Michel	Communauté de Communes Grand Armagnac
MALLET	Joel	Communauté d'Agglomération Le Marsan
LOUBERE	Patricia	Commune de Meilhan
BARBIER	Marie-Antoinett	Syndicat Mixte du bassin de la Midouze
POULAIN	Michel	Syndicat du Midou et de la Douze
CIVEL	Laurent	Syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels
JOURDAN	Serge	Syndicat Mixte de Développement des Landes d'Armagnac (SCOT)
DUCAM	Daniel	Communauté de Communes Pays Villeneuve de Marsan
Collège 2 (usagers)		
CABE	Robert	IRRIGADOUR

Il rappelle l'ordre du jour à savoir la recomposition bureau de la CLE, qui est chargé d'émettre des avis sur les dossiers d'autorisation loi sur l'eau ou les grands dossiers pour le compte de la CLE. A ce titre il informe la CLE qu'en l'absence de bureau, il a émis en son nom un avis défavorable sur le projet d'extension des zones vulnérables aux nitrates et ce pour 2 raisons :

- le manque de justification scientifique du risque d'eutrophisation des eaux superficielles dès lors que la teneur en nitrates dépasse 18 mg/L ne facilitait pas la compréhension et l'acceptation de l'extension proposée ;
- au vu des critères de classement indiqués, le classement de certaines communes dans la partie landaise du bassin versant ne semblait a priori pas justifié ; ainsi les sous-bassins versants du Bez, de l'Estrigon, et dans une moindre mesure l'axe principal de la Midouze, présentent des teneurs en nitrates inférieures à 18mg/L .

Ensuite, et après présentation des points principaux du travail mené cette année, le bilan d'activité 2014 sera soumis à l'adoption par la CLE, avant de finir sur un point d'actualité sur la loi dite GEMAPI.

En premier lieu et afin ne pas la retenir, il laisse la parole à Pauline Corbier du BRGM Aquitaine qui a eu la gentillesse de venir présenter les derniers résultats de l'étude de reconnaissance des potentialités aquifères du plio-quadernaire et les investigations faites sur le bassin de la Midouze.

Etude de reconnaissance des potentialités aquifères du plio-quaternaire (BRGM Aquitaine)

→ cf. diaporama présenté

M. CLAVE (Sepanso 40) demande si la nappe de l'Aquitainien, qui alimente les forages d'eau potable de la ville de Mont-de-Marsan et pourrait être polluée via les zones de contact avec des eaux superficielles, a été étudiée.

Mme CORBIER précise que cette étude se focalise sur les formations plio-quaternaire mais que le modèle hydrogéologique en cours de construction intègre l'Aquitainien ; il n'a par contre pas vocation à résoudre des problèmes très locaux.

M. LAURIN regrette que la partie de l'étude sur la caractérisation de l'impact des prélèvements en nappe sur le débit des cours d'eau n'ait pas aboutie. En effet, dans le cadre de la réforme des volumes prélevables, les bassins de la Gouaneyre et de l'Estampon vont être soumis à une mesure dérogatoire de gestion par les débits (application du plan de crise en fonction des débits aux points consignes) ; or sur ces bassins il y a très peu de prélèvements directs en cours d'eau, il faudra donc bien déterminer l'impact des prélèvements en nappe sur le débit des cours d'eau.

Ayant bien compris que la définition de ces zones d'impact passait par l'acquisition de connaissances (campagne de pompages d'essai en nappe pour définir les paramètres hydrodynamiques), il souhaiterait qu'une étude soit engagée spécifiquement sur ces secteurs Gouaneyre et Estampon. Dans cette optique, le BRGM pourrait-il préciser en quoi consisterait cette campagne de pompage d'essai : combien de points seraient nécessaires et où faudrait-il les situer ?

Mme CORBIER indique que plus il y a de points mesurés, plus la capacité de la nappe sera connue et plus les résultats sont fins et précis. Il peut éventuellement être envisagé que le BRGM réalise quelques pompages d'essais (entre 5 et 10) dans les années à venir dans le cadre de la Convention Régionale Eaux Souterraines signée entre le BRGM, l'Etat et la Région avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, il sera dans tous les cas nécessaire de compléter ces mesures avec d'autres points. Le BRGM peut venir en appui de la CLE pour définir un cahier des charges.

M. GRIHON (Chambre d'agriculture 40) ajoute que l'organisme unique Irrigadour a travaillé dans le cadre de l'écriture de propositions de gestion alternative par tour d'eau sur ces secteurs Gouaneyre et Estampon, mais uniquement sur les prélèvements en cours d'eau en raison du manque de connaissances sur l'impact des prélèvements en nappe. Irrigadour est donc également très intéressé par toute démarche d'acquisition de connaissances sur ces questions-là.

M. AUBRIOT (Tembec Tartas) questionne le BRGM sur le coût de telles études. Mme CORBIER indique pour exemple que le coût de l'année 5 de l'étude sur les nappes du plio-quaternaire est de l'ordre de 100 000 €.

M. PAYROS interroge le BRGM sur une éventuelle modification du comportement de cet aquifère ces cinquante dernières années, et sa qualité.

Mme CORBIER indique que le comportement de la nappe n'a pas changé, on retrouve les mêmes axes de drainage avec des écoulements vers le NO dans la partie Est du périmètre du SAGE et vers la Midouze sur le reste du bassin. Les niveaux de la nappe sont restés quasiment identiques. Concernant la qualité, il est évident que plus l'on cherche de molécules, plus on en trouve ; on devrait ainsi voir apparaître la présence de nouvelles molécules, notamment les métabolites (=composé stable issu de la transformation biochimique d'une molécule initiale) de produits phytosanitaires.

La CLE acte la nécessité d'acquérir des connaissances complémentaires sur cette nappe, avec une priorité sur le secteur Gouaneyre / Estampon. Un courrier sera adressé en ce sens au BRGM, à la DREAL et à la Région Aquitaine.

Recomposition du bureau de la CLE

Le bureau de la CLE n'a plus d'existence formelle depuis les élections municipales de mars 2014. En effet, messieurs Jean Duclavé (Gers) et Xavier Larrat (Landes) faisaient partie du bureau mais ne sont plus membres de la CLE, il convient donc de désigner deux nouveaux membres au bureau pour les remplacer : selon le règlement de la CLE, « *Lorsqu'un membre du bureau cesse de siéger au sein de la CLE, le collège concerné procède à la désignation de son successeur.* »

M.PAYROS indique que jusqu'à aujourd'hui, le bureau était composé pour 2/3 de représentants landais. Il propose donc à la CLE de profiter de cette recomposition pour intégrer 1 élu gersois supplémentaire afin d'assurer une meilleure représentation du territoire.

Les candidatures de messieurs Pierre Cazères (Maire d'Espas et représentant pour la Communauté de Communes du Bas Armagnac) et Jean-Michel Augré (Maire de Cazaubon représentant pour la Communauté de Communes du Grand Armagnac) sont proposées à la CLE. L'ensemble des membres du collège des collectivités territoriales pouvant se présenter, M. Payros interroge le collège des collectivités territoriales sur d'autres candidatures ; il n'y a pas d'autres candidats.

Le collège des collectivités territoriales valide à l'unanimité les candidatures de Messieurs Cazères et Augré qui deviennent membres du bureau.

COMPOSITION DU BUREAU DE LA CLE MIDOUZE

Elu en CLE le 12 juillet 2011 - modifié en CLE le 5 février 2015

Collège 1

Monsieur Marc PAYROS, Président de la CLE
Monsieur Jean François BROQUERES, Vice-Président de la CLE
Monsieur Thierry SOCODIABEHÈRE
Madame Maryvonne FLORENCE
Monsieur Jean-Michel AUGRE
Monsieur Pierre CAZERES

Collège 2

Chambre d'Agriculture des Landes
SEPANSO Landes
Fédération de pêche des Landes

Collège 3

Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Landes
Direction Départementale des Territoires du Gers
Agence de l'Eau Adour Garonne

BILAN D'ACTIVITES : Présentation du travail mené en 2014

→ cf. diaporama

Même si la CLE ne s'est pas réunie en 2014, les travaux du SAGE ont avancé, notamment avec l'élaboration du tableau de bord en partenariat avec l'Observatoire de l'Eau du Bassin de l'Adour, ainsi que le lancement des études sur l'érosion des sols et sur les zones humides.

Le bilan d'activité et le tableau de bord sont disponibles au téléchargement sur le site Internet du SAGE www.sage-midouze.fr, dans la partie « documents du SAGE ».

Avancement du programme ressource

Projet de Gaube

Mme FLORENCE, Conseillère Générale des Landes, informe la CLE que sur le site du projet de Gaube (Perquie / Arthez d'A.) une nouvelle conduite de gaz a été installée par TIGF et qu'il faudra peut-être réfléchir à un autre site. M. SIMON, Responsable de la cellule « ressources » à l'Institution Adour, indique que dans la mesure où la conduite passe à distance de la digue du projet de réservoir, il n'y a pas de contre-indication technique à envoyer une partie de la conduite et que celle-ci ne remet donc pas en cause le projet tel qu'il avait été défini.

Projet de Mondebat

Il est présenté à la CLE la possibilité géotechnique d'un réservoir de 7,1Mm³ sur le site de Mondebat qui permettrait d'optimiser les hivers pluvieux, et de faire une gestion interannuelle du volume d'eau stocké afin de garantir un volume annuel mobilisable de 4,5Mm³ comme prévu dans le PAGD.

Le site pré-identifié dans le PAGD étant indiqué à 4,5Mm³, M. POINCHEVAL, DDT32, indique que la CLE devra s'assurer de la conformité juridique d'un projet à 7,1 Mm³ avec le PAGD et le règlement du SAGE.

Il est en effet indiqué que de passer d'un projet de 4,5Mm³ à 7,1Mm³ sera forcément soumis à minima à l'avis de la CLE, et qu'une modification, voire une révision du SAGE sera peut-être nécessaire. Mme KERMARREC indique que l'Institution Adour ne dispose pas à ce jour d'éléments juridiques suffisants pour savoir quelle procédure sera nécessaire, ni d'éléments techniques qui permettraient à la CLE de se prononcer. Il convenait par contre d'informer la CLE dès à présent de cette possibilité de « grand mondebat » dans un souci de transparence.

M. POINCHEVAL ajoute que les services de la DREAL et des DDT fourniront prochainement à l'Institution Adour un cadrage réglementaire sur ce projet.

Financements des projets

M. JONCOUR indique que le plan de prévisionnel de financement de ces ouvrages prévoit une participation de l'Agence de l'Eau à hauteur de 70%. Cependant, depuis le moratoire Batho il est nécessaire de réaliser un projet territorial pour pouvoir bénéficier de ces financements, et que le contenu attendu de ces projets territoriaux n'a toujours pas été défini, ni la méthode de validation de ces projets.

Mme KERMARREC, directrice de l'Institution Adour, précise que le moratoire bloque les financements liés à la construction de l'ouvrage, mais pas ceux liés aux études préliminaires, et qu'il est possible d'avancer sur ces études, qui sont relativement longues.

M. CABE, Conseiller Général des Landes représentant l'organisme unique Irrigadour, suggère que la CLE propose son propre projet territorial au Ministère et serve ainsi d'exemple. M. JONCOUR souligne le risque que ce projet territorial ne convienne pas et que le travail doit être complété ou repris, mais retient l'intérêt d'une telle proposition en vue d'avancer sur le dossier.

M. GRIHON, Chambre d'Agriculture des Landes, soutient la proposition de M.CABE d'avancer sur le dossier. Il ajoute que les documents qui circulent actuellement sur le contenu attendu des projets territoriaux empêchent quasiment toute nouvelle réalisation de projet.

M. LEQUERTIER, Communauté de communes des Landes d'Armagnac, rappelle à la CLE que le déficit de 10,9Mm³ sur le bassin de la Midouze calculé dans le cadre du bilan besoins ressources a été calculé pour maintenir des débits biologiques minimaux dans les cours d'eau (=permettant le maintien de la vie aquatique), servant également à ne pas dégrader la qualité de l'eau, et non pour développer de nouvelles surfaces irriguées. Il est en effet rappelé que les surfaces irriguées sont gelées sur le bassin de la Midouze.

Information : Etude impact cumulé des plans d'eau

Dans le cadre des discussions autour des projets de ressource, l'animatrice informe la CLE qu'en accord avec les DDT(M), l'Institution Adour et le Président de la CLE, le bassin versant du Midour a été retenu pour servir d'exemple à un groupe national d'experts en charge d'une étude sur l'impact cumulé des plans d'eau. Ce groupe d'experts se déplacera sur le bassin du Midour le mardi 24 février 2015 et visitera le réservoir de soutien d'étiage de Charros (32/40), et plusieurs plans d'eau sur les sous-bassins du Frêche et du Blazion (40) et de la Daubade (32).

Les éléments de contexte de cette étude sont repris ci-dessous (source : IRSTEA Lyon).

- Contexte

Dans certains bassins (en particulier Adour Garonne, Loire Bretagne et Rhône Méditerranée et Corse), l'aboutissement de la réforme de la gestion quantitative de l'eau (= volumes prélevables) est conditionné à la mise en place de nouvelles retenues de substitution.

A la demande des services déconcentrés de l'Etat et des acteurs directement concernés, la direction de l'eau et de la biodiversité a publié en novembre 2011 un guide dont l'objectif est d'apporter un appui juridique propre à éviter les erreurs de procédure portant sur la légalité externe (forme et procédure) dans les dossiers de construction de retenues. Ce guide rappelle que **la notice d'incidence** à fournir par le pétitionnaire dans son dossier de déclaration ou d'autorisation **doit prendre en compte l'impact cumulé des ouvrages** en projet. Cette obligation est également précisée à l'article R122-5 du code de l'environnement (modifié par le décret n°2011-2019 du 29 décembre 2011 relatif aux études d'impact).

A l'heure actuelle, la question de l'impact cumulé d'ouvrages de stockage successifs sur un même bassin versant est mal appréhendée tant par les services chargés de l'instruction des projets d'ouvrages que par les pétitionnaires eux-mêmes. Aucune méthodologie n'a jusqu'à présent été mise en place au niveau national.

- Objectif de l'expertise

L'expertise a pour objectif de **mettre à disposition des éléments méthodologiques opérationnels permettant d'améliorer la qualité des procédures d'instruction** :

- Améliorer les notices d'incidence et études d'impact élaborées par les pétitionnaires en vue d'évaluer l'impact cumulé généré par leur projet de retenue, compte-tenu des ouvrages similaires déjà existants dans le bassin versant concerné.
- Améliorer et faciliter l'évaluation par les services de police de l'eau de la qualité et de la pertinence des notices d'incidence et des études d'impact produites par le pétitionnaire, dans le cadre de son dossier de déclaration ou d'autorisation, en définissant notamment des critères d'analyse à prendre en compte. L'un des enjeux essentiels de l'instruction des dossiers de création de retenues d'eau est de garantir la non-dégradation de la qualité des masses d'eau, obligation instaurée par la directive cadre sur l'eau.

Les impacts à prendre en compte concernent la totalité du cycle de vie de la retenue : construction, fonctionnement et entretien. Le champ de l'expertise doit couvrir les différents types d'impact en lien avec les différentes composantes du fonctionnement de l'état des masses d'eau prises en compte dans l'évaluation de l'état des eaux dans le cadre de la DCE :

- la physico-chimie (notamment nutriments, polluants et température)
- l'hydromorphologie (régime hydrologique, continuité sédimentaire et biologique, morphologie)
- la biologie (poissons, macro-invertébré, flore, phytoplancton).

Les méthodes permettant d'évaluer les aspects relatifs à la sécurité des ouvrages existent déjà, et ce champ ne sera pas considéré dans l'expertise.

Après présentation des temps forts de 2014, la CLE adopte à l'unanimité le bilan d'activités 2014.

Actualités : loi Maptam et compétences Gemapi

→ cf. diaporama

L'animatrice du SAGE présente à la CLE les compétences « GEMAPI », Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, introduites par la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles du 27 janvier 2014 et qui incombent au bloc communal.

Pour plus d'information vous pouvez contacter les DDT(M), qui organiseront prochainement des réunions d'information, les Conseils Généraux, ou l'Institution Adour.

Actualités : Consultation sur le projet de SDAGE et son PDM

Une information est faite à la CLE que le bureau devra prochainement donner son avis sur le projet de SDAGE Adour-Garonne, projet en cours de consultation auprès des partenaires techniques et du grand public.

M. JONCOUR, de l'Agence de l'Eau, précise que le SDAGE – Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau – est le document de planification à l'échelle du bassin Adour-Garonne, et qu'il est révisé tous les 6 ans. Il est accompagné d'un PDM – Programme De Mesures.

Le prochain SDAGE entrera en application en 2016, et le projet est en cours de consultation depuis le 19 décembre. Les documents sont accessibles depuis le site de l'Agence de l'Eau : <http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/evenements/consultation-2014-accueil.html>

Il indique également que l'Agence de l'Eau a missionné les CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) pour organiser des **réunions de présentation du projet de SDAGE** dans chaque département, auxquelles les membres de la CLE sont vivement incités à participer :

- **Mardi 3 mars 2015 à 14h00 à l'Ecole Supérieur de Commerce de Pau** (forum local de l'eau de l'Adour)
- **Vendredi 6 mars 2015 à 14h30 au Conseil Général des Landes (salle Lacataye) à Mont de Marsan** (organisation CPIE Seignaux et Adour)
- **Mardi 7 Avril 2015 à 18h00, à la Maison de l'Eau à Jû-Belloc** (organisation CPIE Pays Gersois)

M. PAYROS remercie les participants et lève la séance.



INSTITUTION ADOUR
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques



**COMMISSION LOCALE DE L'EAU
DU BASSIN DE LA MIDOUZE**

Le jeudi 5 février 2015 à 10h00

Déroulement de la séance

- . Présentation des résultats de l'étude sur les nappes du plio-quaternaire (BRGM)
- . Bilan d'activités 2014 : *nouvel arrêté de CLE et recomposition du bureau
tableau de bord
étude érosion des sols
étude de faisabilité de délimitation des ZHIEP et ZSGE
avancement programme ressource*
- . Actualités : *Loi Maptam et compétences GEMAPI*

Institution Adour / VM – le 5/02/2015

1
www.sage-midouze.fr



CLE du SAGE Midouze
5 février 2015 – Mont-de-Marsan

Présentation des résultats obtenus
dans le cadre de l'Année 4 du module 6
de la Convention Régionale Eaux Souterraines
BRGM Aquitaine
(BRGM/Etat/Région avec le soutien financier de l'AEAG)



sage MIDOUZE

Institution Adour - SAGE Midouze - Conseil Général des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél. : 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46
Mail : veronique.michel@institution-adour.fr - www.sage-midouze.fr

Bilan d'activité 2014

2014 : les temps forts

Recomposition de la CLE

Nouveaux membres et recomposition du bureau

Tableau de bord de suivi du SAGE

Présentation du document

Etude érosion des sols

Avancement de l'étude

Etude de faisabilité de délimitation des ZHIÉP et ZSGE (stage)

Conclusions de l'étude

Structuration des syndicats de rivière landais

Avancement du programme de renforcement de la ressource

Point d'actualité projets de Mondebat et Tailluret



Institution Adour - SAGE Midouze - Conseil Général des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46
Mail : veronique.michel@institution-adour.fr - www.sage-midouze.fr

3

Recomposition de la CLE

10 nouveaux membres

NOM	Prénom	Structure
Collège 1 (élus)		
CAZERES	Pierre	Communauté de Communes Bas Armagnac - maire d'Espas
AUGRE	Jean-Michel	Communauté de Communes Grand Armagnac
MALLET	Joel	Communauté d'Agglomération Le Marsan
LOUBERE	Patricia	Commune de Meilhan
BARBIER	Marie-Antoinett	Syndicat Mixte du bassin de la Midouze
POULAIN	Michel	Syndicat du Midou et de la Douze
CIVEL	Laurent	Syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels
JOURDAN	Serge	Syndicat Mixte de Développement des Landes d'Armagnac (SCOT)
DUCAM	Daniel	Communauté de Communes Pays Villeneuve de Marsan
Collège 2 (usagers)		
CABE	Robert	IRRIGADOUR



Institution Adour - SAGE Midouze - Conseil Général des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46
Mail : veronique.michel@institution-adour.fr - www.sage-midouze.fr

4

Recomposition de la CLE

Renouvellement du Bureau

COMPOSITION DU BUREAU DE LA CLE MIDOUZE

Elu en CLE le 12 juillet 2011

Collège 1

Monsieur Marc PAYROS, Président de la CLE
 Monsieur Jean François BROQUERES, Vice-Président de la CLE
 Monsieur Thierry SOCODIABEHÈRE
 Madame Maryvonne FLORENCE
 -Monsieur Jean-DUCLAVE }
 -Monsieur Xavier LARRAT }

Collège 2

Chambre d'Agriculture des Landes
 SEPANSO Landes
 Fédération de pêche des Landes

Collège 3

Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Landes
 Direction Départementale des Territoires du Gers
 Agence de l'Eau Adour Garonne

Collège 1 : nouvelle proposition

→ *meilleure représentation du Gers*

M. Jean-Michel AUGRE (maire de Cazaubon),
 ComCom du Grand Armagnac

M. Pierre CAZERES (maire d'Espas),
 ComCom du Bas Armagnac

VOTE



Institution Adour - SAGE Midouze - Conseil Général des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46
 Mail : veronique.michel@institution-adour.fr - www.sage-midouze.fr

5

Actualité : Projet de SDAGE 2015-2021

- Consultation sur le SDAGE en cours
- Avis du bureau à venir



Institution Adour - SAGE Midouze - Conseil Général des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46
 Mail : veronique.michel@institution-adour.fr - www.sage-midouze.fr

6

Bilan d'activité 2014

2014 : les temps forts

Recomposition de la CLE

Nouveaux membres et reconstitution du bureau

Tableau de bord de suivi du SAGE

Présentation du document

Etude érosion des sols

Avancement de l'étude

Etude de faisabilité de délimitation des ZHIÉP et ZSGE (stage)

Conclusions de l'étude

Structuration des syndicats de rivière landais

Avancement du programme de renforcement de la ressource

Point d'actualité projets de Mondebat et Tailluret



Institution Adour - SAGE Midouze - Conseil Général des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46
Mail : veronique.michel@institution-adour.fr - www.sage-midouze.fr

7

Tableau de bord du SAGE

Outil de pilotage et de suivi de la mise en œuvre du SAGE

- doit permettre à la CLE de suivre l'avancement du SAGE, d'évaluer son efficacité
- réajustement du SAGE lors de la révision

Limites du tableau de bord

- pas de cadre
- difficulté à renseigner les indicateurs
- vite chronophage

Perspectives

- Tableau de bord 2014 : « état des lieux » actualisé du bassin, par disposition sera mis à jour à mi-parcours (2018)
- Tableaux de bord intermédiaires : réflexion à engager sur un document très synthétique



Institution Adour - SAGE Midouze - Conseil Général des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46
Mail : veronique.michel@institution-adour.fr - www.sage-midouze.fr

8

Bilan d'activité 2014

2014 : les temps forts

Recomposition de la CLE

Nouveaux membres et recomposition du bureau

Tableau de bord de suivi du SAGE

Présentation du document

Etude érosion des sols

Avancement de l'étude

Etude de faisabilité de délimitation des ZHIÉP et ZSGE (stage)

Conclusions de l'étude

Avancement du programme de renforcement de la ressource

Point d'actualité projets de Mondebat et Tailluret

Etude érosion des sols

Déroulement de l'étude : rappel

Démarrage de l'étude : COPIL de lancement le 20 mars 2014

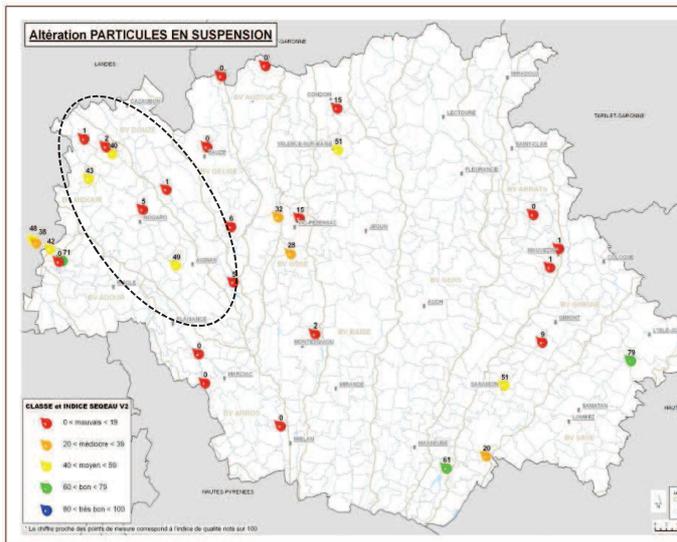
Etude en 5 phases

1. Définir et localiser précisément **les aléas érosion des sols**
2. **Caractériser et localiser les enjeux** vis-à-vis de l'érosion et des problématiques associées
3. **Définir et localiser les zones de risque** (aléa x enjeux)
4. Appliquer les principes **du programme d'action sur un sous bassin versant test et simuler l'impact de sa mise en œuvre** sur l'érosion et le transfert de sédiments
5. **Généraliser le programme de mesures/d'actions** à mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire de l'étude



Impacts potentiels de l'érosion des sols

- Pertes agronomiques / dégâts sur les cultures
- Infrastructures / bien publics
- Dégradation qualité des eaux et milieux



Etude érosion des sols

Phase 2 : caractérisation des enjeux

Enjeux Personnes et Biens publics	Enjeux Eaux : Ressources et milieux	Enjeux Agriculture/pisciculture
Base de Loisirs avec Baignade	4 Captages Eau potable A décliner « prioritaire » + Aires d'alimentation sinon réglementaire éloigné	4 Parcelles/Cultures printemps 3
Routes	4 Cours d'eau Etat écologique carte à réaliser Discrimination patrimoine piscicole?	3 à 4 Réservoirs de réalimentation 3
Zones bâties au sens large (y compris Bâtiments gestion de crise, Mairies Gendarmeries, Hôpitaux, Maisons de retraites, Ecoles/Centre aéré, Pompiers, Postes électriques, Stations d'épuration)	1 Captages Eau potable A décliner « moins prioritaire » + Aires d'alimentation sinon réglementaire éloigné	3 Cultures annuelles d'hiver 2
	Zones humides / Milieux naturels sensibles (ZNIEFF,...) Détail possible ADASEA?	? Retenues collinaires 2
		Pisciculture 2
		Prairies (perte de fond) 2
		Cultures pérennes 1
		Forêts 1

COPIL
29 avril 2014

Problématique
Enjeux diffus sur l'ensemble du territoire
→ non discriminant

Etude érosion des sols

Prochaines étapes

Finalisation phases 1 (aléa) et 2 (enjeux) : mars 2015

- Finalisation des cartes, production des rapports intermédiaires
- Présentation à un groupe d'agriculteurs : partage / échanges
- Présentation au COPIL (mars/avril)

Phases 3, 4 et 5 : avril à juillet 2015

- Choix zone test et prospection terrain
- Propositions d'actions et modélisation impact
- Finalisation de l'étude

Bilan d'activité 2014

2014 : les temps forts

Recomposition de la CLE

Nouveaux membres et reconstitution du bureau

Tableau de bord de suivi du SAGE

Présentation du document

Etude érosion des sols

Avancement de l'étude

Etude de faisabilité de délimitation des ZHIÉP et ZSGE (stage)

Conclusions de l'étude

Structuration des syndicats de rivière landais

Avancement du programme de renforcement de la ressource

Point d'actualité projets de Mondebat et Tailluret

Les ZHIEP et ZSGE dans les SAGE

Définition et rappels

❑ ZHIEP : zones humides d'intérêt environnemental particulier

- ➔ la zone humide classée ZHIEP doit apporter une **"plus-value" environnementale**, c'est-à-dire :
 - participer utilement à une gestion globale du bassin versant grâce aux fonctions hydrologiques, biogéochimiques et écologiques ;
 - ou bénéficier d'une valeur touristique, écologique, paysagère ou cynégétique particulière.
- ➔ Obligation de mise en place d'un **programme d'actions**
- ➔ Le **PAGD peut identifier les ZHIEP**, et le **Préfet les délimite** par arrêté selon la procédure des Zones Soumises à Contraintes Environnementales (ZSCE)

❑ ZSGE : zone stratégique pour la gestion de l'eau, délimitée au sein d'une ZHIEP

- ➔ doit contribuer à la réalisation des objectifs quantité et qualité d'eau DCE déclinés dans le SDAGE
- ➔ Les ZSGE **doivent être délimitées dans un PAGD**
- ➔ Possibilité de mise en place de **servitudes** d'utilité publique

Stage ZHIEP / ZSGE

Conclusions et perspectives

Centraliser et homogénéiser les données sur les zones humides

- Récupération des données zones humides du bassin par convention avec différents acteurs (CG32 et 40, ADASEA32, Midouze Nature)
- Centralisation à l'Observatoire de l'Eau du Bassin de l'Adour (harmonisation en cours)

Délimitation des ZHIEP et ZSGE

- Enquête au niveau national (82 contacts)
- A priori aucune démarche n'a abouti à un arrêté de délimitation (complexité de mise en œuvre)

Groupe de travail « zones humides » du 26 juin 2014

→ **Identification des Zones Humides Prioritaires** par croisement des enjeux du bassin (eau potable, qualité, zones d'érosion...) et des fonctionnalités d'unités fonctionnelles de zones humides : **à confier à un prestataire**

Bilan d'activité 2014

2014 : les temps forts

Recomposition de la CLE

Nouveaux membres et recomposition du bureau

Tableau de bord de suivi du SAGE

Présentation du document

Etude érosion des sols

Avancement de l'étude

Etude de faisabilité de délimitation des ZHIIEP et ZSGE (stage)

Conclusions de l'étude

Structuration des syndicats de rivière landais

Avancement du programme de renforcement de la ressource

Point d'actualité projets de Mondebats et Tailluret



Institution Adour - SAGE Midouze - Conseil Général des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46
Mail : veronique.michel@institution-adour.fr - www.sage-midouze.fr

17

Bilan d'activité 2014

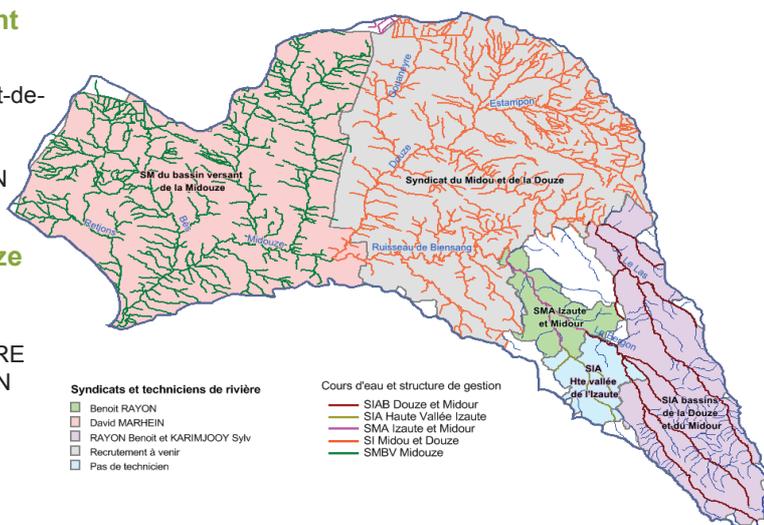
Structuration des syndicats de rivière landais

Syndicat Mixte du bassin versant de la Midouze

- Midouze et affluents à l'aval de Mont-de-Marsan
- Président : Vincent LESPERON
- Technicien Rivière : David MARHEIN

Syndicat du Midou et de la Douze

- Midou / Douze et leurs affluents en amont de la confluence
- Président : Thierry SOCODIABEHÈRE
- Technicien Rivière : Vincent LARSEN



Institution Adour - SAGE Midouze - Conseil Général des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46
Mail : veronique.michel@institution-adour.fr - www.sage-midouze.fr

18

Bilan d'activité 2014

2014 : les temps forts

Recomposition de la CLE

Nouveaux membres et recomposition du bureau

Tableau de bord de suivi du SAGE

Présentation du document

Etude érosion des sols

Avancement de l'étude

Etude de faisabilité de délimitation des ZHIIEP et ZSGE (stage)

Conclusions de l'étude

Structuration des syndicats de rivière landais

Avancement du programme de renforcement de la ressource

Point d'actualité projets de Mondebat et Tailluret

Avancement programme Ressource

Réservoir de soutien d'étiage de Tailluret

- Réservoir existant de 1Mm3, travaux pour porter le stockage à 3,8Mm3
- Stockage foncier : 131 ha
- Consultation en cours pour la maîtrise d'oeuvre

Réservoir de soutien d'étiage de Mondebat

- Réservoir envisagé de 4,5Mm3 dont 1Mm3 de Maribot (effacement de la digue)
- Etat des lieux environnemental initial terminé
- Etudes techniques préliminaires en cours (géotechnique, hydraulique, hydrologique)
- Possibilité géotechnique d'un réservoir plus grand (7,1Mm3) qui permettrait d'optimiser les hivers pluvieux, et de faire une gestion interannuelle du volume d'eau stocké et de garantir un volume annuel mobilisable de 4,5Mm3 comme prévu dans le PAGD

Bilan d'activité 2014

2014 : les temps forts

Recomposition de la CLE

Nouveaux membres et recomposition du bureau

Tableau de bord de suivi du SAGE

Présentation du document

Etude érosion des sols

Avancement de l'étude

Etude de faisabilité de délimitation des ZHIEP et ZSGE (stage)

Conclusions de l'étude

Avancement du programme de renforcement de la ressource

Point d'actualité projets de Mondebat et Tailluret

VOTE : VALIDATION DU BILAN D'ACTIVITE 2014

Actualités : compétences GEMAPI

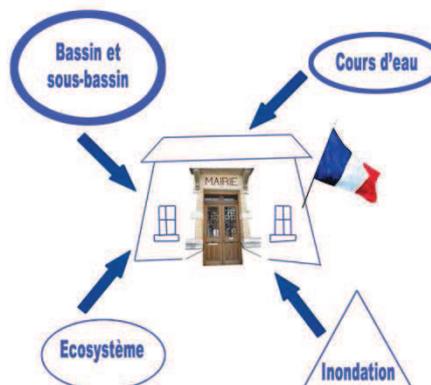
Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles du 27 janvier 2014

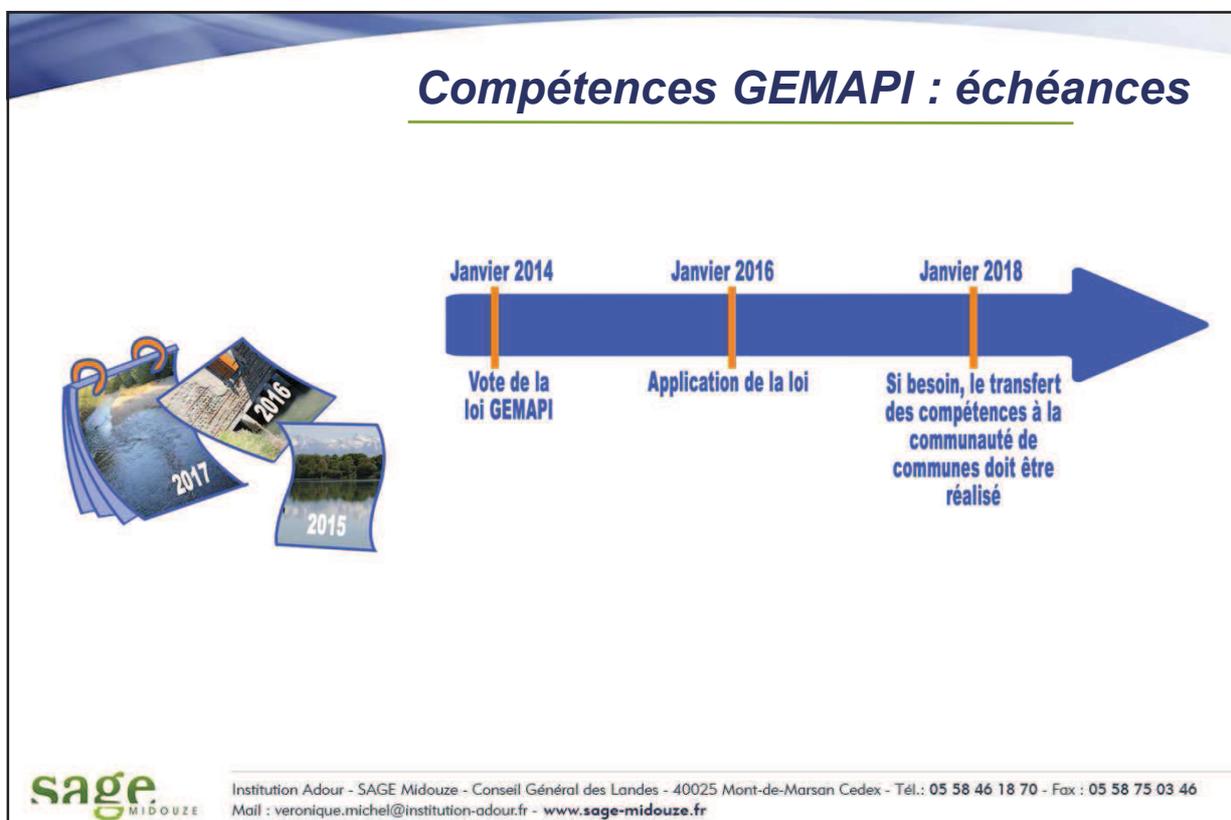
→ crée un bloc de compétences « GEMAPI », obligatoires pour les communes (définies aux 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L.211-7 du code de l'environnement)

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines
- La défense contre les inondations et contre la mer

Compétences qui ne sont pas affectées :

- L'érosion des sols et le ruissellement
- L'approvisionnement en eau
- La sécurité : lutte contre les pollutions, protection des eaux, surveillance de la ressource, aménagement pour la sécurité civile
- entretien des ouvrages existants
- animation et concertation





MERCI DE VOTRE ATTENTION



Institution Adour - SAGE Midouze - Conseil Général des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46
Mail : veronique.michel@institution-adour.fr - www.sage-midouze.fr

25

Les grandes phases des projets de création de ressources

- I/ Etudes de maîtrise d'œuvre :
 - 1/ vérifier la faisabilité de l'ouvrage, de définir les principales caractéristiques des aménagements, d'estimer les coûts d'investissement et de fonctionnement
 - 2/ de constituer les dossiers réglementaires en vue de l'enquête publique
- II/ Instruction administrative et enquête publique (environ 12 mois)
- III/ Si Arrêté d'autorisation, lancement de la phase Projet et des marchés de travaux
- III/ Travaux
- IV/ Mise en eau



Institution Adour - SAGE Midouze - Conseil Général des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46
Mail : veronique.michel@institution-adour.fr - www.sage-midouze.fr



CLE du SAGE Midouze
5 février 2015 – Mont-de-Marsan

**Présentation des résultats obtenus
dans le cadre de l'Année 4 du module 6
de la Convention Régionale Eaux Souterraines**

(BRGM/Etat/Région avec le soutien financier de l'AEAG)

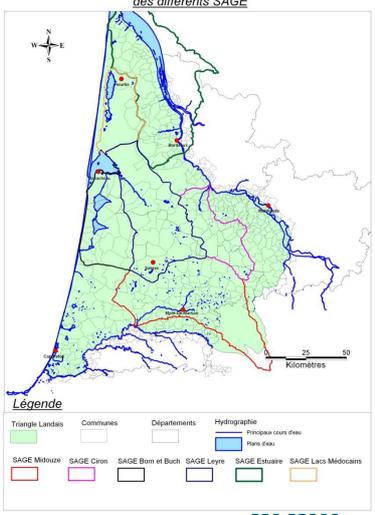
Géosciences pour une Terre durable


BRGM Aquitaine

Module 6 : Reconnaissance des potentialités aquifères des formations mio-plio-quaternaires du Médoc et des Landes de Gascogne en relation avec les SAGE

- > Investigations menées depuis **2008**
- > Concourir à une **gestion appropriée et raisonnée** des nappes du Mio-Plio-Quaternaire des Landes de Gascogne et du Médoc
- > **Appui à l'élaboration des SAGE** « Born et Buch », « Leyre », « Midouze », « Ciron », « Etangs médocains » et « Estuaire »

Contexte géographique et localisation des périmètres des différents SAGE



Légende

Triangle Landes	Communes	Départements	Hydrographie
SAGE Midouze	SAGE Ciron	SAGE Born et Buch	SAGE Leyre
			SAGE Estuaire
			SAGE Lacs Médocains

durable


> 2

Programme Année 4 (2013-2014)

> **Année 4** : Poursuite de l'acquisition des données dans le but d'appuyer les SAGE du Triangle Landais d'Aquitaine et en particulier le **SAGE Midouze** en vue d'apporter de nouveaux éléments de compréhension (conformément à la préconisation A4P1 du SAGE qui recommande le lancement d'une étude)

- Identifier formellement les zones de contact et les mécanismes d'échange entre cours d'eau, nappes libres et nappes plus profondes => **exploitation du modèle géologique**
- Connaître l'impact des prélèvements en nappes sur les cours d'eau en fonction des volumes prélevés et de la distance du prélèvement au cours d'eau => **synthèse paramètres hydro + CONNEXMIN**
- Améliorer les connaissances sur la consommation des particuliers via leurs puits individuels et leurs impacts potentiels d'un point de vue sanitaire sur les ressources en eau,
- Etudier la possibilité de déterminer une piézométrie objectif d'étiage permettant de satisfaire le DOE (zone test à choisir) ainsi que les modalités de maintien de cette POE,
- Quantifier le rôle des ZH dans le soutien d'étiage et la recharge des nappes.

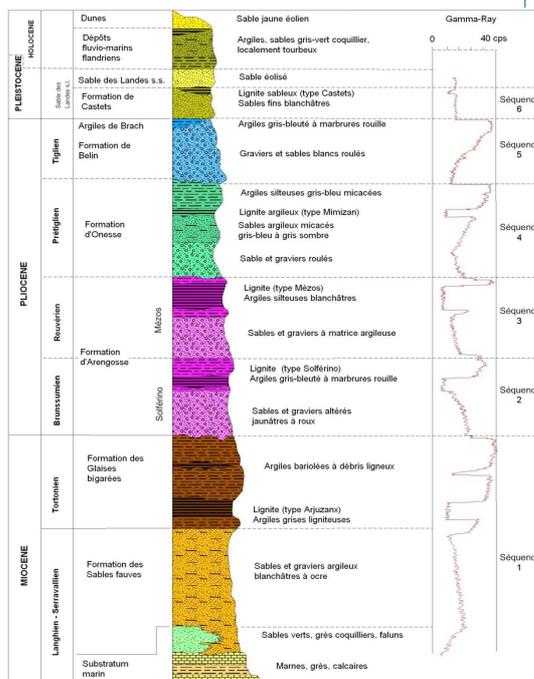
> **Année 4** : Lancement des travaux de **modélisation hydrodynamique** de façon à comprendre le fonctionnement hydrogéologique du multicouche et apporter des éléments d'appréciation du bilan de l'hydrosystème (recharge, échanges nappes/rivières...)



> 3

Rappels

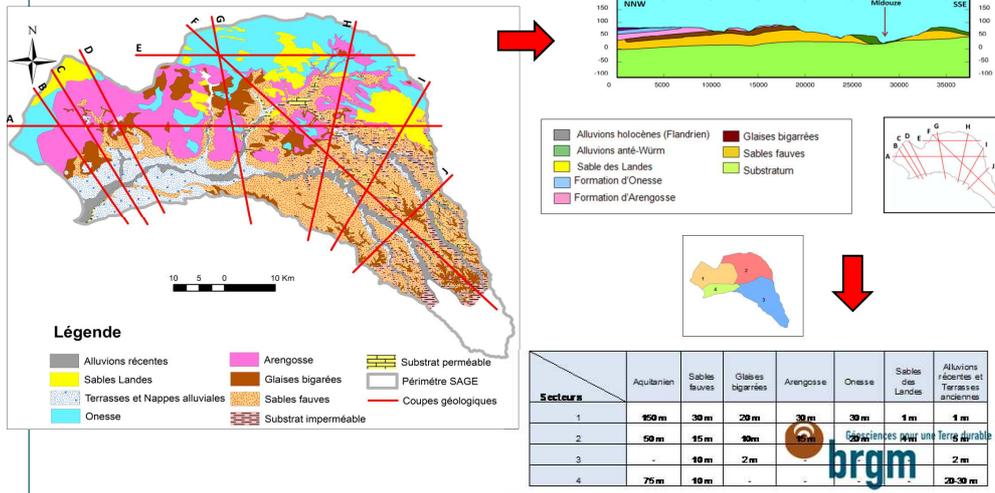
- > Notion de multi-couche
- > Certaines formations non ou peu représentées sur le SAGE Midouze (Dunes, Castets, Belin)
- > Substratum marin



> 4

Investigations SAGE Midouze

- > Exploitation du **modèle géologique** établi en Année 1 de la convention pour mieux appréhender la géométrie des formations au droit du territoire => **10 coupes + définition zones homogènes**



> 5

Investigations SAGE Midouze

- > Réalisation d'une 1^{ère} **campagne piézométrique**

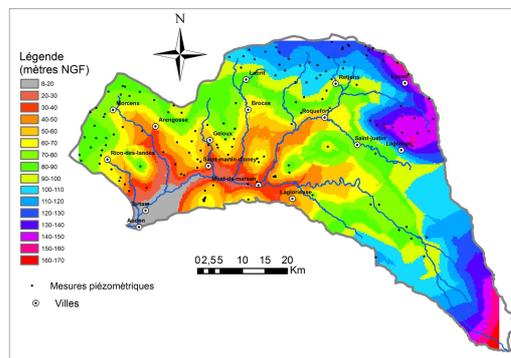
- > 2 cartes anciennes
 - 1998/2000 (Miocène)
 - Etiage 1968/1974 (PQ)
 - => **DRAINAGE** des nappes par les cours d'eau

- > 194 ouvrages mesurés
 - 17 juin - 8 août 2013

- > Croisement avec modèle PQ
 - **155 ouvrages retenus**

- > Discretisation réseau hydro
 - **41 points supplémentaires**

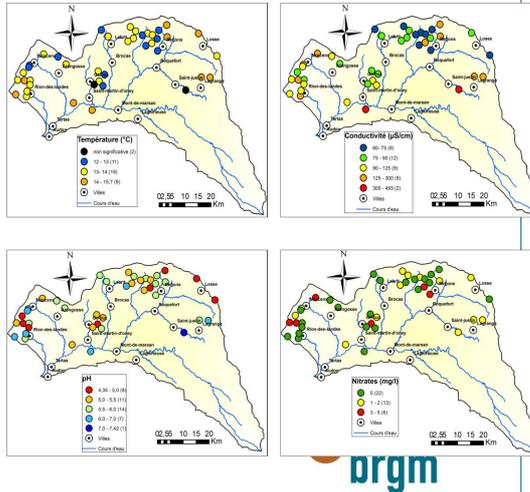
- > Carte hautes eaux 2013



> 6

Investigations SAGE Midouze

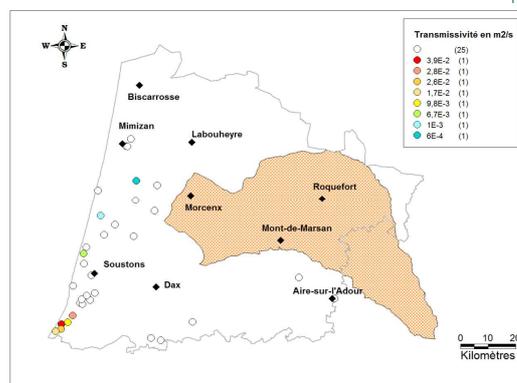
- > Evaluation de la **qualité des eaux souterraines** (initialement non prévue mais réalisée à l'occasion de la campagne piézométrique)
- > 69 points d'eau prélevés
 - Après 20 min pompage
 - Robinet, Source...
- > 41 points d'eau « PQ »
- > Températures : 12 à 15,7°C
- > Cond. : 60 à 493 $\mu\text{S}/\text{cm}$
 - 39/41 points : **C < 300 $\mu\text{S}/\text{cm}$**
 - **Minéralisation faible à moy.**
- > pH : 4,35 et 7,42 (1 pt > 7)
 - 33/41 points : **4,35 < pH < 6**
 - **Eaux acides => sables**
- > Nitrates < 5 mg/l



> 7

Investigations SAGE Midouze

- > Synthèse des **paramètres hydrodynamiques** disponibles en vue d'une délimitation éventuelle de la nappe d'accompagnement (CONNEXMIN)
- > Valeurs disponibles très importantes ? (cf. 2010)
- > Plusieurs missions au CG40
- > 33 documents consultés
- > 8 valeurs de T (6×10^{-4} à $3,9 \times 10^{-2} \text{ m}^2/\text{s}$), 1 seule valeur de S à Labenne (7%)
- > Recours au logiciel CONNEXMIN impossible !
- > **Campagne de pompages d'essai à prévoir si l'on souhaite délimiter la NA**

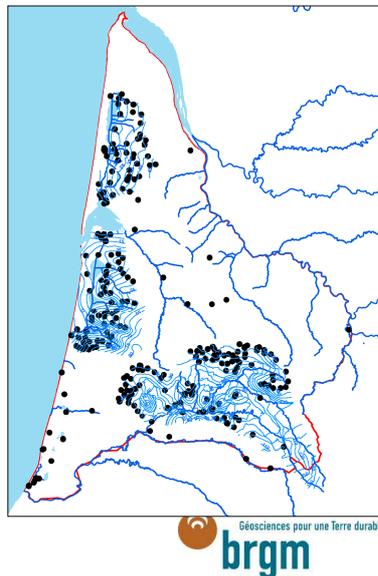


> 8

Modélisation hydrodynamique

> Construction du modèle

- Géométrie : passage du modèle géologique au modèle hydrodynamique
- 1^{er} calage en régime permanent
- Potentiels imposés : Etats moyens des lacs et de l'Océan
- Recharge : Calcul de la pluie efficace à partir des stations de Mérignac et Mont-de-Marsan + 4 zones de recharge (pondération par la nature de l'affleurement)
- Prise en compte des paramètres hydrodynamiques
- 267 points d'observation : ADES + travaux de terrain menés sur les SAGE Lacs Médocains, Born & Buch et Midouze (Cartes piézos)



> 9

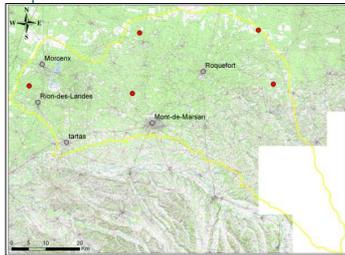
Conclusion

- > Résultats complets A4 => rapport **BRGM/RP-63168-FR** téléchargeable en version pdf sur le site du BRGM
- > A5 : Poursuite de l'acquisition de données sur les territoires des SAGE n'ayant jamais fait l'objet d'investigations => **Ciron** (campagne piézométrique + caractérisation chimique)
- > A5 : Poursuite de l'acquisition de données sur des territoires ayant déjà fait l'objet d'investigations => **Midouze** (analyses détaillées sur 5 points d'eau)
- > A5 : Poursuite des **travaux de modélisation** => Evaluation de la pertinence d'un passage en régime transitoire en particulier
- > Volet dédié à l'accompagnement des SAGE à la rédaction de **cahiers des charges** (Ciron et Leyre en particulier)

> 10

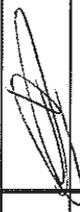
Analyses détaillées Midouze

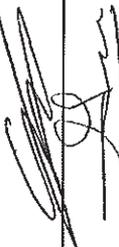
- > Ions majeurs :ok
- > Fortes teneurs en fer
- > Contamination possible par des pesticides



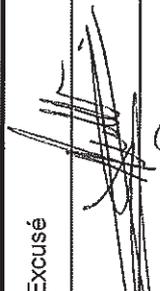
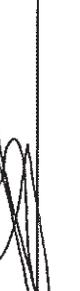
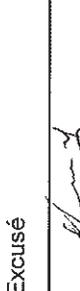
Analyses	Résultats/Echantillons					Limites ou références des eaux destinées à la consommation humaine	
	Numéro éch.	608474	608475	608476	608477		608478
	Lieu de prél.	Losse	Uchaq et Parentis	Labrit	Creon d'Armagnac		Rion des Landes
BSS	09007X0237/F	09256X0151/F	08996X0183/F	09268X0310/F	09246X0219/F		
Date de prél.	03/07/2014	03/07/2014	03/07/2014	03/07/2014	03/07/2014		
Éléments majeurs							
Calcium (mg/l)	4,4	2,1	3,0	3,0	7,9		
Carbonate (CO3) (mg/l CO3)	<1	<1	<1	<1	<1		
Chlorures (mg/l)	14	12	14	22	12	250	
Hydrogencarbonate (mg/l HCO3)	<6	8,5	17,1	<6	<6		
Magnésium (mg/l)	1,2	1,9	0,90	3,4	1,4		
Potassium (mg/l)	0,80	0,80	1,4	1,4	1,8		
Sodium (mg/l)	8,1	12	10	14	9,1		
Sulfates (mg/l)	9,0	16	4,0	39	36	250	
Composés azotés							
Ammonium (mg/l NH4)	< 0,05	< 0,05	0,18	0,32	< 0,05		
Nitrates (mg/l NO3)	5,0	1,0	<1	<1	4,0	50	
Nitrites (mg/l NO2)	< 0,03	< 0,03	< 0,03	< 0,03	< 0,03		
Matières organiques oxydables							
Carbone Organique Dissous (mg/l)	3,4	1,1	1,7	1,8	8,3		
Oxydabilité au KMnO4 (mg/l O2)	< 0,6	< 0,6	< 0,6	< 0,6	0,60		
Minéralisation et salinités							
Fluorures (mg/l)	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1	< 0,1		
Silicate (mg/l SiO2)	7,7	12	14	11	8,0		
Matières en suspension							
Turbidité (NFU)	2,1	1,0	3,8	58	0,60		
Fer dissous (µg/l Fe)	216	197	1080	7910	101	200	
Manganèse dissous (µg/l Mn)	2	13	13	23	7		
Éléments métalliques							
Fer total (µg/l Fe)	763	222	1320	7910	103	200	
Manganèse total (µg/l Mn)	2	13	13	23	6		
Titre							
Titre Alcalin (°F)	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5	< 0,5		
Titre Alcalin Complet (°F)	< 0,5	0,7	1,4	< 0,5	< 0,5		
Titre Hydrométrique calculé (°F)	1,6	1,3	1,1	2,1	2,5		
Micropolluant organique							
Hexazinone (H) (µg/l)	< 0,02	< 0,02	< 0,02	0,027	< 0,02	0,1	
Metolachlore ESA (µg/l)	< 0,1	< 0,1	< 0,1	0,37	< 0,1	0,1	
Metolachlore OXA (µg/l)	< 0,1	< 0,1	< 0,1	0,10	< 0,1	0,1	

COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

NOM	Prénom	Structure	Adresse mail	Téléphone	Signature
PAYROS	Marc	Institution Adour	mpayros@cg32.fr		
CAUSSE	Lionel	Institution Adour	lionel.causse@cg40.fr		Excusé
BEYRIS	Maryline	CR Aquitaine	maryline.beyris@wanadoo.fr		
MITTERAND	Elisabeth	CR Midi-Pyrénées	yvonne.bouigue@cr-mip.fr		
LAJUX	Joël	CG 32	jlajux@orange.fr		Excusé
FLORENCE	Maryvonne	CG 40	marieyvonne.florence@wanadoo.fr		
CAZERES	Pierre	Communauté de Communes Bas Armagnac - maire d'Espas	cazeresespas@orange.fr		
AUGRE	Jean-Michel	Communauté de Communes Grand Armagnac	jm.augre@wanadoo.fr	06 74 56 55 28	
BLANC SIMON	Jean Luc	Communauté de Communes Pays d'Albret - Maire de Brocas	libon@wanadoo.fr	06 76 04 95 59	
LESPERON	Vincent	Communauté de Communes Pays Tarusate - Maire de St Yaguen	mairie.saintyaguen@wanadoo.fr		
LEQUERTIER	Antoine	Communauté de Communes des Landes d'Armagnac - Maire de Mauvezin d'Ac	antoine.leguertier@cclia40.fr (mauvaise adresse)		
MALLET	Joel	Communauté d'Agglomération Le Marsan	campagnecindy@orange.fr		
DAGUZAN	Francis	Commune de Troncens	troncens@wanadoo.fr		
DIEDERICH	Henri	Commune de Larée	mairie-de-laree@wanadoo.fr		
LOUBERE	Patricia	Commune de Meilhan	mairie.meilhan@wanadoo.fr		
BROQUERES	Jean François	Commune de Tartas	mairie@tartas.fr		
FAGET	Alain	Commune de St Martin d'Armagnac	mairie.stmartin.armagnac@wanadoo.fr		

SOCODIABEHIERE	Thierry	Commune de Mont de Marsan	socodiabehere@yahoo.fr		
BARBIER	Marie-Antoinett	Syndicat Mixte du bassin de la Midouze	marie-antoinett.barbier@orange.fr		<i>Barbier</i>
CAZALIS	Jean François	Syndicat d'aménagement et de gestion des eaux du BV du Ludon et du Gaube	jeanfrancoiscazalis@gmail.com		Excusé
WEEVERS	Cornelia	Syndicat Intercommunal d'aménagement de l'Isaute et du Midour	mairie.toujouse@orange.fr	<i>Pouvoir à N. Silengo</i>	Excusée
SILENGO	Claude	Syndicat Intercommunal d'Aménagement des bassins du Midour et de la Douze	siab.midourdouze@orange.fr		<i>Flandat de Mme Weevers</i>
POULAIN	Michel	Syndicat du Midou et de la Douze	michel.poulain40@orange.fr		
CIVEL	Laurent	Syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels	laurent.civel@sydec40.fr		
JOURDAN	Serge	Syndicat Mixte de Développement des Landes d'Armagnac (SCOT)	serge.jourdan@ccla40.fr		<i>b</i>
DUCAM	Daniel	Communauté de Communes Pays Villeneuve de Marsan	daniel.ducam@orange.fr		

COLLEGE DES USAGERS

NOM	Prénom	Structure	Adresse mail	Téléphone	Signature
BERTRAND	Alain	CCI 32	cci32@gers.cci.fr		Excusé
AUBRIOT	Benoît	CCI 40	benoit.aubriot@tembec.com		
CAPE	Jean Luc	Chambre Agriculture des Landes	jlcapes@wanadoo.fr		
GRIHON	Bernard	Chambre Agriculture des Landes	bernard.grihon@landes.chambagri.fr		
LAJUS	Pierre	Chambre Agriculture du Gers	pierre.lajus@wanadoo.fr		
CABE	Robert	IRRIGADOUR	robert.cabe@cg40.fr	06 85 70 59 08	
M. le Président		Comité Départemental Canoe Kayak 40	cd40ck@wanadoo.fr		
M. le directeur		Comité Départemental Tourisme 40	contact@cdt40.com		
CASTRO	Amélie	CRPF	a.castro@crpfaquitaine.fr		Excusée
M. le Président		Fédération AAPPMA 32	federationpeche32@wanadoo.fr		Excusé
MARSAN	Jacques	Fédération AAPPMA 40	federation.aappma.40@wanadoo.fr	06 85 41 01 19	
BEREYZIAT	Thierry	Fédération Chasse 40	thbereyziat@fdc40.fr		
DE NOBLENS	Thierry	FNE Midi Pyrénées	a.carlot@fne-midipyrenees.fr		
BORDESSOUILLES	Anne	Groupement de Défense Sanitaire Aquacole d'Aquitaine	anne.gdsaa@orange.fr		
CLAVE	René	SEPANSO Landes	maguirene.clave@voila.fr		
PATOLE	Daniele	UFC 40	ufcmarsan@free.fr		

COLLEGE DES SERVICES DE L'ETAT

NOM	Prénom	Structure	Adresse mail	Téléphone	Signature
COMET	Henri-Michel	Préfet coordonnateur de bassin Adour-Garonne			
MOREL	Claude	Préfet des Landes, coordonnateur de bassin Adour			Excusé
SABATHE	Jean-Marc	Préfet du Gers		Mandat DDT 32	Excusé
JONCOUR	François	Agence de l'Eau Adour Garonne	francois.joncour@eau-adour-garonne.fr		
M. le Directeur		DDCSPP 32	ddcspp@gers.gouv.fr		
CHERBEIX	Jean François	DDCSPP 40	jean-francois.cherbeix@landes.gouv.fr		
BARDOU	Huguette	DDT 32	huguette.bardou@gers.gouv.fr	Pouvoir du Préfet du Gers	
LAURIN	Olivier	DDTM 40 - Service de la police de l'eau	olivier.laurin@landes.gouv.fr		
GUILLEMOT	Jerome	DREAL Aquitaine	jerome.guillemot@developpement-durable.gouv.fr	Pouvoir de la DREAL de bassin	
JEAN	Elisabeth	DREAL Midi Pyrénées	elisabeth.jean@developpement-durable.gouv.fr	Mandat DREAL Aquitaine	Excusée
HAMONET	Jean Marie	ONEMA Interrégional	jean-marie.hamonet@onema.fr		SERENA Alain SD 40

INVITES NON MEMBRES DE LA CLE

NOM	Prénom	Structure	Adresse mail	Téléphone	Signature
LIERON	Karine	CG32			Exusée
PONGE	Fabrice	SEPAUSE	publisme.ponge@laposte.net	05 58 75 38 14	
BAQUE	Thierry	CA 32	T. Baque@pers.chambay.fr	05 62 61 77 13	
KARIMSOOY	Sylvain	SIAB Midouze-Douze (32)	siab.midouze.douze@orange.fr	06 13 05 52 26	
HEDIARD	Marine	Midouze Nature	marine.hediard@lunds.chambay.fr	06 60 60 18 66	
GUILLOT	Ferand	CG 40	ferand.guillet@orange.fr		
SIMON	Stéphane	DA			
CORBIAN	PAULINE	BRON	P. Corbié@orange.fr		
PARTHOS	Amélie	CG 40			
LARSEN	Vincent	Syndicat de Midouze et de Le Douze	S.midouze.douze@gmail.com	06 40 26 01 13	
BÉGUINET	Bernadette	Obs. Eau Adour	bernadette.beguinet@leuvu-pain.fr	05 59 40 42 78	
HURTES	Sophie	ADASEA 32	Sophie.hurtes@adasea.net	05 62 61 79 30	
DUCHER	Sophie	Le Harsau Agglomération	Sophie.Ducher@harsau.fr		
POINCHÉVAL	Suzanne	DST 32	guillaume.poincheval@jers.gouv.fr	05 62 61 53 54	